SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:
071237270

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

071237247 071237262 071237361 071237379

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : BirexSE®

Code produit : BI 024, BI 025, BI 048, BC 144, BI 004, BI 004IK, BI 013, BI 012

1.2. Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance /du mélange : Germicide, Fongicide, Virucide, Tuberculocide, Désodorisant, Nettoyant, Détergent.
Pour usage industriel et institutionnel.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Distribué par :
Biotrol
13705 Shoreline Court East
Earth City, MO 63045
1.800.822.8550

1.4. Numéro de téléphone de secours

Infotrac :
Numéro de 24 heures- (U.S.) 1-800-535-5053
À l'extérieur des É.U. - 352-323-3500

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-États-Unis)

Métal corrosif 1	H290
Irritation de la peau 2	H315
Lésions des yeux 1	H318
Sensib. cutanée 1	H317

Texte complet des énoncés de danger : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage – Ce label est réglementé par l'Agence de protection de l'environnement sous FIFRA. Voir Section 15.

Étiquetage SGH-États-Unis

Pictogrammes de danger (GHS-États-Unis)

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (GHS-US)
Danger

Mentions de danger (GHS-États-Unis)
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut causer une réaction cutanée allergique.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Déclarations de mise en garde (GHS-États-Unis)
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, les brumes ou les gaz.
P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les autres zones exposées après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Diluer avec une grande quantité d'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.
P310 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P332+P313 - En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P501 - Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : L'exposition peut aggraver les problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants

2.4. Toxicité Aiguë Inconnue (GHS-US)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification (GHS-ÉTATS-UNIS)
Acide phosphorique	(N° CAS) 7664-38-2	15 à 17	Métal corrosif 1, H290 Corrosion cutanée 1B, H314 Lésions des yeux 1, H318
2-Phénylphénol	(N° CAS) 90-43-7	5 à 10	Poussières combustibles; H232 Irritation de la peau 2, H315 Irritation des yeux 2A, H319 STOT SE 3, H335
4-tert-pentylphénol	(N° CAS) 80-46-6	5 à 10	Corrosion cutanée 1B, H314 Lésions des yeux 1, H318 Sensib. cutanée 1, H317
Alcool isopropylique	(N° CAS) 67-63-0	5 à 10	Inflammable Liq. 2, H225 Irritation des yeux 2A, H319 STOT SE 3, H336
Acides sulfoniques, hydroxyalcane en C14-16 et alcène en C14-16, sels de sodium	(N° CAS) 68439-57-6	5 à 10	Irritation de la peau 2, H315 Lésions des yeux 1, H318

Texte complet des énoncés de danger : voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premier secours

Mesures de premiers secours général : Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Des mesures de premiers soins après inhalation : Lorsque les symptômes apparaissent : aller à l'air libre et ventiler la zone suspecte. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Des mesures de premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Tremper la zone affectée avec de l'eau ou du savon et de l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Contacter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Des mesures de premiers soins après contact avec les yeux : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer pendant au moins 60 minutes. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Des mesures de premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/Blessures : Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer une réaction cutanée allergique.
Symptômes/blessures après l'inhalation : Peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures.
Symptômes/blessures après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction cutanée allergique.
Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, des brûlure, larmoiement et une vision floue.
Symptômes/blessures après ingestion : Une ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets indésirables.
Symptômes Chroniques : Aucun prévu dans des conditions d'utilisation normales.

4.3. Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis

En cas d'exposition ou de doute, obtenir des soins médicaux.

SECTION 5 : Mesures de luttes contre l'incendie

5.1. Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, mousse résistante aux alcools, eau en grande quantité, dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de gros jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau abondant peut propager le feu.

5.2. Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange

Danger d'incendie : Inflammable.
Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

5.3. Conseil pour pompiers

Mesures de précaution Incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre un incendie chimique.
Conseils de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. En cas d'un vaste incendie et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance en raison du risque d'explosion. Ne pas respirer les fumées des incendies ni les vapeurs de décomposition. Ne pas rejeter les eaux utilisées pour lutter contre l'incendie dans les égouts.
Protection contre l'extinction du feu: Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.
Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO2). Vapeurs corrosives.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et le brouillard.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (PPE).
Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts et les cours d'eau.
Procédés de nettoyage : Nettoyer les déversements immédiatement et Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants. Neutraliser avec précaution le liquide renversé. Ne pas aspirer dans des matières combustibles telles que sciure de bois ou matière cellulosique. Ramasser mécaniquement (balayer, pelleter) et collecter dans un récipient adapté pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8: Mesures de contrôle d'exposition/ Protection individuelle.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux.
Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, aérosols ou vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (PPE).
Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes mesures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et laver les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et de nouveau au moment de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un contenant résistant à la corrosion et/ou revêtu d'une doublure. Conserver/stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Les zones de stockage doivent être périodiquement contrôlées pour assurer leur intégrité et détecter la corrosion.
Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Comburants forts. Alcalis. Métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Germicide, Fongicide, Virucide, Tuberculocide, Désodorisant, Nettoyant, Détergent. Pour usage industriel et institutionnel.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées dans la section 3 qui ne sont pas répertoriées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (VLS), NIOSH (LER), OSHA (LEP), le gouvernement provincial canadien ou le gouvernement mexicain.

Acide phosphorique (7664-38-2)		
USA ACGIH	ACGIH MPT (mg/m³)	1 mg/m³
USA ACGIH	ACGIH LECT (mg/m³)	3 mg/m³
USA OSHA	OSHA LEP (MPT) (mg/m³)	1 mg/m³
USA NIOSH	NIOSH LER (MPT) (mg/m³)	1 mg/m³
USA NIOSH	NIOSH LER (LECT) (mg/m³)	3 mg/m³
USA IDLH	US IDLH (mg/m³)	1000 mg/m³

Alcool isopropylique (67-63-0)		
USA ACGIH	ACGIH MPT (ppm)	200 ppm
USA ACGIH	ACGIH LECT (ppm)	400 ppm
USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Non classable comme cancérigène éventuel chez l'homme
USA OSHA	OSHA LEP (MPT) (mg/m³)	980 mg/m³
USA OSHA	OSHA LEP (MPT) (ppm)	400 ppm
USA NIOSH	NIOSH LER (MPT) (mg/m³)	980 mg/m³
USA NIOSH	NIOSH LER (MPT) (ppm)	400 ppm
USA NIOSH	NIOSH LER (LECT) (mg/m³)	1225 mg/m³
USA NIOSH	NIOSH LER (LECT) (ppm)	500 ppm
USA IDLH	US IDLH (ppm)	2000 ppm (10% LIE)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Équipement de protection individuelle	Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection. En cas de ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.
Matériaux pour les vêtements de protection	Matières et tissus résistants aux produits chimiques.
Protection des mains	Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques.
Protection des yeux	Lunettes de protection contre les produits chimiques.
Protection corporelle et cutanée	Porter des vêtements de protection adaptés.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée.
Contrôles d'exposition de l'environnement	Éviter de libérer dans l'environnement.
Informations supplémentaires	Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

État physique	Liquide
Apparence	Liquide jaune à brun
Odeur :	Douce et agréable
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
pH	1 (Concentré) 2.6 (1:256 dilution)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Ce produit n'a pas soutenu une combustion selon la norme 49 CFR Partie 173 Annexe H, Méthode de test de combustibilité soutenue.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	1,108 g/ml
Solubilité	Complète dans l'eau
Coefficient de partition : n-octanol / eau	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Données d'explosion – Sensibilité explosive à l'impact	Ne devrait pas présenter de risque d'explosion en raison d'un impact mécanique.
Données d'explosion – Sensibilité explosive en cas de décharge d'électricité statique	Ne devrait pas présenter de risque d'explosion en raison d'une décharge statique.

9.2. Informations supplémentaires

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de risque de polymérisation.

10.4 Conditions à éviter :

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses, flammes nues, sources d'inflammation et matières incompatibles.

10.5 Matériaux incompatibles :

Comburants forts. Alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone (CO, CO2). Oxyde de soufre.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Birex® se
One-Step Germicidal Detergent
Toxicité aiguë : Orale DL50 = 6000 mg/kg (rat mâle) ; 4 330 mg/kg (rat femelle)

4-tert-pentylphénol (80-46-6)	
DL50 Orale Rat	> 2000 mg/kg
Acide phosphorique (7664-38-2)	
DL50 Dermique Lapin	2740 mg/kg
CL50 Inhalation Rat	> 850 mg/m³ (Temps d'exposition : 1 heures)
2-Phénylphénol (90-43-7)	
DL50 Orale Rat	2733 mg/kg
DL50 Dermique Rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation Rat	> 0,949 mg/L (Temps d'exposition : 1 heures)

Acides sulfoniques, hydroxyalcane en C14-16 et alcène en C14-16, sels de sodium (68439-57-6)	
DL50 Orale Rat	2310 mg/kg
DL50 Dermique Lapin	6300 mg/kg
Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 Orale Rat	4710 mg/kg
DL50 Dermique Lapin	4059 mg/kg
CL50 Inhalation Rat	72600 mg/m³ (Temps d'exposition : 4 heures)
Corrosion / irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée. D'après les données d'essai, le produit n'était pas corrosif pour la peau. Mais il était considérablement irritant à des expositions de 1 et 4 heures. pH : 1 (Concentré) 2.6 (1:256) Dommages/irritations oculaires sévères : Provoque des lésions oculaires graves.	
pH : 1 (Concentré) 2.6 (1:256) Sensibilisation respiratoire ou de la peau : Peut causer une réaction cutanée allergique. Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classifié Effets tératogènes : Non classifié Cancérogénicité : Non classifié	
2-Phénylphénol (90-43-7)	
Group IARC	3
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Group IARC	3

Toxicité reproductrice : Non classifié.
Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique) : Non classifié.
Toxicité spécifique pour l'organe cible (Exposition répétée) : Non classifié.
Danger d'aspiration : Non classifié.
Symptômes/blessures après l'inhalation : Peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures.
Symptômes/blessures après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. D'après les données d'essai, le produit n'était pas corrosif pour la peau. Mais il était considérablement irritant à des expositions de 1 et 4 heures.
Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, des brûlure, larmoiement et une vision floue.
Symptômes/blessures après ingestion : Une ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets indésirables.
Symptômes Chroniques : Aucun prévu dans des conditions d'utilisation normales.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - Général — Toxique pour la vie aquatique. Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

4-tert-pentylphénol (80-46-6)	
CL50 Poisson 1	1,87 à 3,34 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnia 1	2,7 mg/L (Daphnia magna)
CL50 Poisson 2	1,6 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Cyprinus carpio)
ErC50 (algues)	4,2 mg/L (96 heures, Pseudokirchneriella subcapitata)

NOEC chronique poisson	0,1 mg/L
2-Phénylphénol (90-43-7)	
CL50 Poisson 1	3,4 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnia 1	1 à 2,5 mg/L (Temps d'exposition : 48 heures - Espèce : Daphnia magna [statique])
CL50 Poisson 2	2,74 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Lepomis macrochirus)
ErC50 (algues)	3,57 mg/L (72 heures, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	0,036 mg/L
NOEC chronique algues	0,468 mg/L Selenastrum capricornutum
Acides sulfoniques, hydroxyalcane en C14-16 et alcène en C14-16, sels de sodium (68439-57-6)	
CL50 Poisson 1	4,2 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Brachydanio rerio [statique])
CE50 Daphnia 1	4,53 mg/L (Ceriodaphnia sp)
CL50 Poisson 2	12,2 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Brachydanio rerio [semi-statique])
ErC50 (algues)	5,2 mg/L (Qualité de l'eau - Test d'inhibition de la croissance des algues marines avec Skeletonema costatum et Phaeodactylum tricornutum)
Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 Poisson 1	9640 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnia 1	13299 mg/L (Temps d'exposition : 48 heures - Espèce : Daphnia magna)
CE50 Autres organismes aquatiques 1	1000 mg/l (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Desmodesmus subspicatus (algues vertes)
CL50 Poisson 2	11130 mg/L (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Autres organismes aquatiques 2	1000 mg/l (Temps d'exposition : 72 heures - Espèce : Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

12.2. Persistance et dégradabilité

Birex® se One-Step Germicidal Detergent	
Persistance et dégradabilité	Non établie.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Birex® se One-Step Germicidal Detergent	
Potentiel bioaccumulatif	Non établie.
2-Phénylphénol (90-43-7)	
Log Pow	3,18
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Log Pow	0,05 (à 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire n'est disponible

12.5. Autres effets indésirables

Informations supplémentaires Éviter de libérer dans l'environnement.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Cette matière est dangereuse pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.
Recommandations pour la mise à disposition des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales. Cette matière peut être considérée comme un déchet de pesticide. Contacter les autorités compétentes concernant l'élimination des déchets de pesticides.
Informations supplémentaires: Les conteneurs vides peuvent être recyclés si autorisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 En conformité avec le TDG

Non dangereux

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Règlement fédéral américain

Birex® se One-Step Germicidal Detergent	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Immédiat (aiguë) risque pour la santé
Avis de produit pesticide EPA FIFRA	Ce produit chimique est un pesticide enregistré comme tel par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et donc soumis à des exigences d'étiquetage de pesticides établies par la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences sont différentes des critères de classification et des informations concernant le danger exigées pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes de milieu de travail concernant les produits chimiques non pesticides. Les informations de danger exigées dans l'étiquetage des pesticides sont reprises ci-après. L'étiquette des pesticides comprend d'autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.
Mention d'avertissement EPA FIFRA	Danger

Mentions de danger EPA FIFRA	Garder hors de la portée des enfants.
Déclaration de mise en garde EPA FIFRA	DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.
4-tert-pentylphénol (80-46-6)	
Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	
Acide phosphorique (7664-38-2)	
Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	
2-Phénylphénol (90-43-7)	
Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) Répertorié aux États-Unis dans SARA Section 313	
Section 313 de la SARA - Déclaration des émissions	1,0 %
Acides sulfoniques, hydroxyalcane en C14-16 et alcène en C14-16, sels de sodium (68439-57-6)	
Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) Répertorié aux États-Unis dans SARA Section 313	
Drapeau réglementation EPA TSCA	T - T - indique une substance qui fait l'objet d'une règle d'essai de la section 4 de la TSCA.
Section 313 de la SARA - Déclaration des émissions	1,0 % (uniquement si fabriqué par le procédé à l'acide fort, pas de notification du fournisseur)

15.2	**Réglementations des états américains**
É.U. - Proposition 65 de la Californie - Liste des Carcinogènes	MISE EN GARDE : Ce produit contient un produit chimique reconnu cancérogène par l'État de Californie.
15.3.	**Réglementation canadienne**
Sans objet.	

SECTION 16 : Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA 29 CFR 1910.1200 sur la communication des dangers.

GHS texte complet des énoncés :

Poussières combustibles	Poussières combustibles
Lésions des yeux 1	Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire Catégorie 1
Irritation des yeux 2A	Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire Catégorie 2A
Inflammable Liq. 2	Liquides inflammables Catégorie 2
Métal corrosif 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Corrosion cutanée 1B	Corrosion/irritation de la peau Catégorie 1B
Irritation de la peau 2	Corrosion/irritation de la peau Catégorie 2
Sensib. cutanée 1	Sensibilisation de la peau Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H225	Vapeur et liquide hautement inflammables
H232	Est susceptible de former des concentrations de poussières dans l'air
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut causer une réaction cutanée allergique.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H335	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
H336	Peut provoquer de la somnolence ou du vertige.

Risque pour la santé NFPA — 3 - Une courte exposition peut causer de graves blessures temporaires ou résiduelles même si des soins médicaux ont été administrés rapidement.

Danger d'incendie NFPA — 2 - Doit être modérément chauffé ou exposé à une température ambiante relativement élevée avant qu'une inflammation puisse se produire.

Réactivité NFPA — 0 - Normalement stables, même dans des conditions d'exposition au feu, et ne réagissent pas avec l'eau.

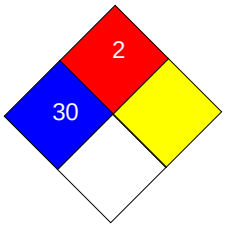

Remplace : 24 avril 2015

Date de révision : 22 juillet 2015

Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date des présentes. Cependant, Biotrol ne fait aucune recommandation quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude des informations. Les personnes recevant les informations doivent exercer leur jugement indépendant pour déterminer l'adéquation du produit aux fins spécifiques.

AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST FAITE EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES OU LE PRODUIT AUQUEL LES INFORMATIONS SE RÉFÉRENT.